

Mise au point de l'Association

Vers la fin de la séance du Conseil municipal du 19 août 2010, un conseiller a fait référence à Trait d'Union-Houat et à son bureau. Nous le remercions de reconnaître ainsi l'existence de notre Association et de ses actions, même si cela était fait de manière ambiguë et allusive en introduction et conclusion d'un long texte lu critiquant vivement le Maire sur la composition des listes électorales et sur la commission correspondante.

On peut donner deux interprétations à cette "mise en cause" de notre Association :

- **La première** : ce conseiller nourrirait, à l'égard de Trait d'Union-Houat, un grief dont il voulait faire part dans le cadre de ce conseil. Le procédé (amalgame), le lieu (Conseil municipal), et l'impossibilité pour notre Association mise en cause de répondre, sont surprenants et regrettables de la part d'un élu. Si tel était le cas, il aurait pu demander que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du conseil, l'Association devant alors y être invitée et ayant désigné un représentant qui aurait répondu à toute demande d'éclaircissement sur ses objectifs.

Les membres du Conseil de notre Association Trait d'Union-Houat (reconnue en Préfecture), tous résidants à Houat ou y possédant une résidence secondaire, sont tous des Administrés de la commune. À ce titre, ils sont en droit de s'intéresser à la gestion de l'Ile. Ils le font sans esprit polémique ni partisan. Tous ont à priori droit au respect de la part de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Trait d'Union-Houat est une association qui agit en toute transparence en respectant les objectifs qu'elle a affichés.

- **La deuxième** : que l'on ne peut exclure et que nous privilégions, car elle nous fait beaucoup d'honneur. Pour l'auteur du texte en question, ce Conseiller, voire un tiers, l'allusion à Trait d'Union-Houat avait pour seul but d'alerter notre Association sur ce qui était, de son point de vue, un "non-respect de la démocratie locale" par le Maire.

Dans ce cas de figure, posons-nous la question : « *À quoi avons-nous assisté le 19 août ?* », en nous limitant à l'intervention de ce Conseiller pendant les questions diverses, et concernant l'inscription sur les listes électorales.

Ce dernier reproche au Maire d'avoir refusé l'inscription sur les listes électorales d'un résident secondaire *dont il divulgue le nom*. Cette accusation, pour être sérieuse, aurait dû s'appuyer sur la copie d'un document écrit du Maire faisant état du refus de celui-ci à une demande écrite d'inscription. Et ce Conseiller aurait dû, en outre, établir que ce refus était non motivé ou mal motivé. Au lieu de cela, ce Conseiller se fait l'écho de ce que certains pourraient qualifier de commérage.

Les membres de Trait d'Union-Houat présents dans la salle ont bien entendu la réponse claire qui a été donnée aux Conseillers. Bien évidemment, notre Association suivra l'évolution de ce "dossier" avec la plus grande attention.

*Le Conseil d'administration
de Trait d'Union-Houat*